

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 20 juillet 2015 à 18h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée
Micheline G. Stabile, Michel Mendes

M^e Jacques Robichaud, greffier
Benoit Ferland, directeur général

Absences : Karine Gauthier, Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h40.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-07-20.176

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption – Second projet de règlement n° 1558 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »

CONSIDÉRANT l'adoption le 30 juin 2015, du premier projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 20 juillet 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-07-20.177

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1558 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »* » tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h42.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h42.

4. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier